



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 2 NOVEMBRE 2023 - N° 79

LA REVUE DE PRESSE

23
octobre

L'ACPR publie son rapport statistique annuel : « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2022 »

Ce rapport synthétise les principales données prudentielles et comptables collectées en 2022 auprès des établissements bancaires et des organismes d'assurance supervisés par l'ACPR, et est un complément du *rapport annuel publié le 31 mai* dernier. Il révèle la robustesse du secteur financier français en 2022 face à une forte hausse des tensions internationales, une hausse de l'inflation et des taux d'intérêts.

17
octobre

L'Union Européenne fait évoluer sa liste des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Le Conseil de l'Union met à jour *la liste* des pays et territoires ne participant pas à un dialogue constructif avec l'Union Européenne concernant la gouvernance fiscale, ou ne respectant pas leurs

engagements.

Antigua-et-Barbuda, le Belize et les Seychelles ont été ajoutés à la liste de l'Union Européenne.

A l'inverse, sont sortis de la liste de l'Union Européenne le Costa Rica, les Îles Marshall et les Îles Vierges britanniques.

12
octobre

La Commission des sanctions de l'ACPR sanctionne la société ABEILLE VIE

Par *une décision* du 12 octobre 2023, la Commission a sanctionné la société ABEILLE VIE d'un blâme et de 3,5M€ d'amende. Elle a retenu que la société faisait preuve de carences significatives dans son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces déficiences ont notamment été retenues dans :

- la mise à jour de la connaissance des clients ;
- la détection des personnes politiquement exposées (PPE) ;
- la mise en œuvre des mesures de vigilance renforcées ;

- la vigilance constante et la détection automatisée des opérations atypiques ;
- le délai de transmission déclarations de soupçon et de contrôle permanent des activités externalisées.

Cette décision donnera également lieu à une publication nominative au registre de l'ACPR pendant cinq ans.

La Commission des sanctions a considéré que les insuffisances du dispositif de LCB-FT de Abeille Vie constituaient des manquements importants et que les actions de remédiation menées depuis 2020 ont été engagées tardivement.



Produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle : l'AMF se conforme aux orientations de l'EIOPA

Le règlement du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (règlement PEPP), applicable depuis le 22 mars 2022, met en place des règles européennes uniformes relatives à l'enregistrement, la conception, la distribution et la surveillance des produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle (PEPP).

[L'AMF se conforme aux orientations de l'EIOPA](#) et les a intégrées dans une nouvelle position DOC-2023-08. Ces orientations demandent aux fournisseurs de PEPP de transmettre un rapport de surveillance incluant les caractéristiques, la structure, la conception, la distribution et la surveillance de ces produits.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine.

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*